

ETAPS

Définition :

Participe à la mise en œuvre de la politique sportive définie par la collectivité. Conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé.

Position dans l'organigramme :

Rattaché au Chargé de la vie associative, sportive et citoyenne.

Objectifs / Missions :

- Coordonner et mettre en œuvre sur le plan pédagogique, éducatif et social les activités physiques et sportives définies par la Ville.
- Assurer la sécurité et l'accueil des différents publics.

Activités principales :

- Enseigner les A.P.S. à l'école élémentaire,
- Enseigner/animer une APS auprès d'un public adolescent et âgé.
- Mettre en place et assurer la conduite et le suivi du projet pédagogique en concertation avec les conseillers pédagogiques de circonscription et les professeurs des écoles.
- Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et le règlement interne des équipements sportifs,
- Veiller au bon fonctionnement du matériel pédagogique et de sécurité.
- Organiser et/ou mettre en œuvre de manifestations sportives ;
- Gérer le matériel pédagogique et signaler les dysfonctionnements ;

Moyens et conditions d'exercice :

- Accès ordinateur au Gymnase pour la préparation des séances.
- Téléphone (fixe sur site)
- Déplacements : sur sites
- Amplitude de travail : 40 heures
- Pics d'activité : lors de certains événements sportives le week-end (Téléthon, forum des associations...).

Travail en Réseau et relations transversales :

Internes :

- Service jeunesse et CCAS

Externes :

- Mouvement sportif
- Education Nationale

Structures accueillant des personnes en situation d'handicap.